



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

DÉLIBÉRATIONS :

N° 2024-29 : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS LOCAUX - APPROUVÉE

Les collectivités territoriales doivent désigner un « référent déontologue des élus ».
L'association des maires d'Indre-et-Loire propose un référent déontologue mutualisé. Mme Catherine CHAMPRENAULT, ancienne procureur Générale près de la Cour d'Appel de Paris a accepté cette mission. Le conseil municipal élit à l'unanimité Madame Catherine Champrenault comme référent déontologue.

N° 2024-30 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2024 – APPROUVÉE

Une décision modificative au budget est nécessaire pour les points suivants :

- Augmentation du montant du devis de l'entreprise Au Bois Couvert pour la rénovation de l'église
- Nécessité de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération 120 pour l'achat de nouveaux matériels

- Investissement	Dépenses	Recettes
Opération 151 – Travaux église Compte 21318	+ 88.70 €	
Opération 120 – Matériel Compte 2188	+ 4583.63 €	
Opération 165 – Aménagement d'un terrain multisport Compte 2128	-4672.33 €	

Questions diverses

Porter à la connaissance de l'État

Le « porter à connaissance » désigne la procédure par laquelle le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents le cadre législatif et réglementaire à respecter ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants.

Plusieurs thèmes sont abordés dans ce document pour aboutir à l'élaboration du PLU.

Les différents thèmes seront travaillés individuellement par les élus en amont de la prochaine réunion.

Accueil d'un stagiaire en bac pro aménagement paysager

Il sera aux côtés des agents du service technique du 16/09 au 8/11 et du 10/03/2025 au 30/05/2025

L'école est raccordée à la fibre depuis le 6 septembre

Investissement dans un arceau rabattable

La commune a décidé d'investir dans un arceau rabattable pour éviter le passage de véhicule près du city stade mais permettre le passage des agents du service technique avec leurs matériels.

La maire,

Martine TARTARIN